

## CM Sociologie du droit (L3)

Année 2014-2015

Enseignant :

Abdellali Hajjat – [ahajjat@u-paris10.fr](mailto:ahajjat@u-paris10.fr)

L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants aux multiples dimensions de la sociologie du droit, entendue comme les rapports réciproques qui se nouent entre droit et société. Contrairement au positivisme juridique, qui envisage le droit comme un système autonome à l'égard de la société et du politique, la sociologie du droit analyse le droit comme un reflet et comme un élément structurant des sociétés humaines. Ce cours présente la pluralité des courants théoriques et des approches méthodologiques en mettant en lumière les apports et limites des « grands auteurs » (Durkheim, Weber, Marx, Bourdieu, etc.), et il rend aussi compte des résultats des recherches récentes en sciences sociales sur la production du droit (des corps législatifs aux tribunaux) et les usages sociaux du droit (magistrats, bureaucraties, avocats, militants, etc.).

### Plan

Chapitre 1 : Approches théoriques

Chapitre 2 : Approches thématiques

### Bibliographie indicative

Thierry Delpeuch, Laurence Dumoulin et Claire de Galembert, *Sociologie du droit et de la justice*, Paris, Armand Colin, 2014.

Baudouin Dupret, *Droit et sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 2006.

Evelyne Serverin, *Sociologie du droit*, Paris, La Découverte, 2000.

Max Weber, *Sociologie du droit*, Paris, PUF, 1986.